

Fiche d'aide RSDE APORA n°11 L'étude technico-économique : sources d'information pour sa réalisation

Objet de la fiche

L'objectif de la fiche d'aide RSDE APORA n°11 est de vous présenter des sources d'informations utiles pour la réalisation de votre étude technico-économique.

1. Format

Les arrêtés préfectoraux rhônalpins n'imposent pas de format pour la rédaction de l'étude technico-économique RSDE.

❖ Le 19 septembre 2011, la DGPR* a publié une trame nationale (consultable sur http://rsde.ineris.fr/etudes_reduction.php et sur www.rsde-apora.org / documents utiles / divers).

Il n'existe pas d'obligation réglementaire de respecter cette trame. Mais il est conseillé d'en respecter le format, notamment les tableaux présentés en annexe.

Elle constitue un **guide** pour l'élaboration de l'étude et son utilisation garantit une certaine **homogénéité** du contenu et de la forme au niveau national.

☞ Dans le cas où des actions simples de réduction ou de suppression de substances pourraient être mises en place rapidement, la DREAL RA* accepte que vous remettiez une ETE* "allégée" selon le format du **programme d'action** tel que prévu dans la note du 27 avril 2011 (voir sur http://rsde.ineris.fr/etudes_reduction.php et la *fiche d'aide RSDE APORA n°9*).

☞ Les Agences de l'Eau RM&C* et LB* accordent des aides financières pour la réalisation de l'étude technico-économique **à condition de respecter la trame nationale**.

2. Sources d'information

a. Données sur le milieu récepteur

Plusieurs sites internet permettent de trouver des données sur le milieu naturel récepteur du rejet (état du milieu, débit...) :

- La banque hydro : www.hydro.eaufrance.fr,
- Les sites des Agences de l'Eau (selon votre bassin) : www.eaurmc.fr et www.eau-loire-bretagne.fr,
- Atlas de bassin RM&C* : <http://sierm.eaurmc.fr/sdage/atlas-bassin.php>,
- Le site de la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/donnees-hydrologiques-r1081.html> / référence d'étiage/ par bassin
- Les Systèmes d'Information sur l'Eau : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr et www.loire-bretagne.eaufrance.fr.

- ☞ Pour le bassin Rhône-Méditerranée, vous pouvez trouver la liste des **substances déclassant une masse d'eau** (exemple : Le Gier à Givors) : <http://sierm.eaurmc.fr/geo-sdage/index.php> / Accès par entité milieu / Sous-Bassins (cours d'eau) / RM_08_08 Gier / Qualité - Etat du milieu : Résultats de l'état des cours d'eau sur les sites de surveillance du sous-bassin / 06097000 Gier à Givors :
 - Etat chimique : passer le curseur de la souris sur le ⓘ : en 2008 la masse d'eau était déclassée par le benzo(ghi)pérylène, l'indéno(123cd)pyrène, le DEHP*, le diuron et le tributylétain,
 - Polluants spécifiques : passer le curseur de la souris sur le ⓘ : en 2011 l'état écologique de la masse d'eau était altéré par l'arsenic, le cuivre, le zinc.

b. Données sur les substances

Les principales sources d'information sont les fiches par substance de l'INERIS. Toutefois elles n'existent pas pour toutes les substances :

- www.rsde.ineris.fr / réduction substances / fiches de synthèse par substance,
- www.ineris.fr/substances/fr.

- ☞ Il ressort des retours d'expériences que la **recherche de l'origine des substances est une étape fondamentale** de l'ETE (penser à regarder tous les produits utilisés, sur tout le site).
- ☞ Il peut souvent être nécessaire de faire des **analyses complémentaires** en différents points du site ou à différentes étapes du process afin de confirmer l'origine d'une substance. Dans ce cas, il est indispensable de **mesurer ou estimer le débit** du rejet analysé, car les résultats d'analyses devront être **exprimés en flux** (flux = débit * concentration).

c. Examen des solutions

▪ Etudes de branches

Il existe des études de branches menées **par différents secteurs d'activités**. Leur objectif est de définir les actions envisageables (technologies propres, substitution de matières premières, traitement des effluents, etc...) pour réduire, voire supprimer, les rejets aqueux de substances.

Ces études sont issues de partenariats entre les Agences de l'Eau et les branches industrielles : les agences de l'eau proposent ces partenariats aux représentants des activités concernées pour faire émerger des démarches de réduction volontaire des substances spécifiques à ces activités.

Elles comportent pour la plupart 3 étapes :

- Une étude bibliographique,
- Une recherche de corrélations entre les substances retrouvées dans les rejets et les activités des sites,
- Des études complémentaires sur des sites pilotes.

Les documents produits seront vraisemblablement des rapports et des fiches par substance.

- ☞ Rapprochez-vous de votre centre technique ou de votre syndicat professionnel pour connaître l'état d'avancement.
- ☞ Vous pouvez consulter le **tableau récapitulatif des études de branches** sur : www.rsde.ineris.fr / suivi de l'action / actions engagées,
- ☞ Vous pouvez consulter la **synthèse de l'état d'avancement des études de branches** sur : www.rsde-apor.org / documents utiles / divers.

▪ Meilleurs techniques disponibles

Les **BREF* sectoriels et transversaux** permettent de prendre connaissance des meilleurs techniques disponibles (MTD*) existantes. Selon la trame nationale, il est conseillé de les étudier, y compris pour les sites non soumis aux directives IPPC/IED*.

❖ <http://www.ineris.fr/ippc/> Documents BREF

Il est recommandé de lire les « résumés techniques » dans un premier temps, les BREF étant des documents volumineux.

Les deux BREF ci-dessous peuvent être étudiés pour tout type d'établissement, en complément du BREF spécifique à l'activité principale du site (lorsqu'il existe) :

- ☞ BREF CWW systèmes communs de traitement et de gestion des eaux et des gaz résiduels dans l'industrie chimique,
- ☞ BREF ECM aspects économiques et effets multimilieux.

▪ Projet AMPERES

L'Institut national de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA, ex-Cemagref) a mené entre 2006 et 2009 le projet **AMPERES** : Analyse des Micropolluants Prioritaires et Emergents dans les Rejets et Eaux de Surface. Cette étude a conduit à l'évaluation des performances d'élimination des filières d'épuration.

❖ <https://projetamperes.cemagref.fr>

▪ Raccordement à une station de traitement

Si vous êtes raccordé à une station de traitement des eaux usées (STEU) communale, il est intéressant de vous renseigner sur ses performances épuratoires et sur les éventuelles données concernant ses rejets au milieu.

Les STEU* de plus de 600 kg de DBO5/j sont concernées par une action similaire à RSDE, de mesures des substances dans leurs rejets aqueux (circulaire du 29 septembre 2010, consultable sur <http://rsde.ineris.fr/references.php>).

Dans ce cadre, vous pouvez questionner l'exploitant de la STEU sur les mesures en entrées et en sortie de la station qui auraient pu être effectuées. De plus, vous pouvez lui communiquer les substances qui sont maintenues en surveillance pérenne dans votre établissement.

**Se reporter au glossaire.*